



SERVICE PUBLIC FEDERAL SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

DG Animaux, Végétaux et Alimentation (DG4)

SERVICE PRODUITS
PHYTOPHARMACEUTIQUES ET ENGRAIS

FMC CHEMICAL SRL/BV
PARC DE L'ALLIANCE
BOULEVARD DE FRANCE 9A
1420 BRAINE L'ALLEUD

Correspondant :

AURORE BONNECHERE
Attaché
02 524 7289

Nos références : N° du dossier : 12731 Date : 30/09/2020 1/23

Concerne : prolongation administrative + changement d'adresse

AUTORISATION D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE OU ADJUVANT

1. Dispositions générales de l'autorisation

En application des dispositions du Règlement (CE) N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21/10/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil et de l'arrêté royal du 28/02/1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole, et conformément à l'avis du Comité d'agrégation, le produit :

STEWARD

répondant aux spécifications et conditions mentionnées ci-après, est autorisé sous le

numéro : **9328P/B**

pour : **USAGE PROFESSIONNEL**

comme : Insecticide

au nom de : FMC Chemical SRL/BV



2. Composition et forme

2.1. Prescriptions générales :

Sans préjudice des dispositions prévues par le Règlement N° 1107/2009, la composition, le type de formulation, les caractéristiques chimiques et physiques du produit ainsi que l'origine et le degré de pureté des substances actives doivent correspondre aux données fournies lors de la demande ou lors de toute demande ultérieure acceptée.

2.2. Substance(s) active(s) et teneur(s) garantie(s) :

INDOXACARBE 30 %

Remarque générale :

/

2.3. Type de formulation : WG (Granulés à disperser dans l'eau)

3. Usages, doses d'emploi et conditions particulières d'application

Voir annexe

4. Classification et mentions spéciales à indiquer sur l'étiquette

4.1. Catégorie(s) de danger : /

Sans préjudice des dispositions du Règlement (CE) N° 547/2011 du 08/06/2011 portant application du Règlement N° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques et sans préjudice des dispositions de l'AR du 28/02/1994 relatives à l'étiquetage et l'emballage, les données suivantes doivent figurer sur l'étiquette.

4.2. Le(s) symbole(s) suivant(s) les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE ou l'annexe XIV de l'AR du 28/02/1994 et l'AR du 11/01/1993 réglementant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses en vue de leur mise sur le marché ou de leur emploi :

/

4.3. Les phrases R et S suivantes de l'annexe XIII de l'AR du 28/02/1994 :

4.3.1. /

4.3.2. /

4.4. Le nombre de points attribués conformément à l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits :

4.4

4.5. Autres mentions :

- Contient de l'INDOXACARB. Peut déclencher une réaction allergique.
- Sp1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SpE3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures anti-dérive).
- Dangereux pour les bourdons. Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et jusqu'à 3 jours après traitement sous protection. En plein air ne pas appliquer le produit en cas de placement de ruches.

- SPE8: Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser au moment où les abeilles sont actives.
- Dangereux pour les arthropodes non-cibles dans les cultures intégrées. Eviter toute exposition inutile.
- La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans les cultures gérées selon les principes de la lutte intégrée. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du délai avant récolte.
- Les espèces et variétés de plantes ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'agrément.

Compléments à l'étiquetage CLP repris en annexe 2:

- Co-formulants à mentionner sur l'étiquette: /
- H372: Risque avéré d'effets graves pour le sang, le système nerveux et le cœur à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.
- EUH208: Contient indoxacarb. Peut produire une réaction allergique.
- P280: Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

5. Durée de validité de l'autorisation

5.1. Durée de validité : du 30/09/2020 jusqu'au 31/10/2021

5.2. Conditions particulières pour la prolongation :

/

Cet acte remplace tout autre acte d'autorisation délivré antérieurement pour ce produit.

La phrase suivante est uniquement d'application pour un acte établi au nom d'une firme étrangère :

Cette autorisation n'est valable que pour autant que les noms et adresses des importateurs de ce produit en Belgique soient communiqués préalablement au Service précité.

Cette autorisation n'engage pas la responsabilité de l'Etat en cas d'accidents dus à l'emploi du produit. Elle est délivrée sans préjudice des dispositions émanant du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale en ce qui concerne la fabrication et l'emploi de matières toxiques ou nocives.

Au Nom du Ministre,

GUELTON O.
Chef de cellule Autorisations

ANNEXE 1

Usages, doses d'emploi et conditions particulières d'application :

A traiter	: tomate (sous protection)
Remarque	: max. 6 applications/culture
Pour lutter contre	: Tuta absoluta(Tuta absoluta)
Dose / Concentration	: 50 g/ha de haie, 1-6 applications à intervalle de 8-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 50 g/ha de haie, 1-6 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 1 jour
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: aubergine et pépinos (sous protection)
Remarque	: max. 6 applications/culture
Pour lutter contre	: Tuta absoluta(Tuta absoluta)
Dose / Concentration	: 50 g/ha de haie, 1-6 applications à intervalle de 8-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 50 g/ha de haie, 1-6 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 1 jour
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: poivron/piment (sous protection)
Remarque	: max. 6 applications/culture
Pour lutter contre	: Tuta absoluta(Tuta absoluta)
Dose / Concentration	: 50 g/ha de haie, 1-6 applications à intervalle de 8-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 50 g/ha haag, 1-6 toepassingen met een interval van 8-14 dagen
Délai avant récolte	: 1 jour
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: cornichon (sous protection)
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 50 g/ha de haie, 1-6 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 1 jour
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: courgette/patisson (sous protection)
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 50 g/ha de haie, 1-6 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 1 jour

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **concombre (sous protection)**

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 50 g/ha de haie, 1-6 applications à intervalle de 8-14 jours

Délai avant récolte : 1 jour

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **melon (sous protection)**

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 50 g/ha de haie, 1-6 applications à intervalle de 8-14 jours

Délai avant récolte : 1 jour

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **plantes ornementales (non destinées à la consommation) (plein air)**

Remarque : max. 4 applications/culture

Pour lutter contre : otiorhynques(Otiorhynchus)

Stade d'application : adultes

Dose / Concentration : 12,5 g/100 l, 1-2 applications

Pour lutter contre : cicadelles(Cicadellidae)

Dose / Concentration : 12,5 g/100 l, 1-4 applications

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Stade d'application : éclosion des oeufs

Dose / Concentration : 12,5 g/100 l, 1-4 applications

Pour lutter contre : tordeuses du feuillage(Cacoecia, Spilonata, Argyroploce, Pandemis, Notocelia)

Dose / Concentration : 12,5 g/100 l, 1-4 applications à intervalle de 10-14 jours

Pour lutter contre : chéimatobie brumeuse, phalène défeuillante(Geometridae)

Dose / Concentration : 12,5 g/100 l, 1-4 applications à intervalle de 10-14 jours

Pour lutter contre : bombyx(Lymantriidae)

Dose / Concentration : 12,5 g/100 l, 1-4 applications à intervalle de 10-14 jours

Pour lutter contre : hyponomeutes(Yponomeutidae)

Dose / Concentration : 12,5 g/100 l, 1-4 applications à intervalle de 10-14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **plantes ornementales (non destinées à la consommation) (sous protection)**

Remarque : max. 4 applications/culture

Pour lutter contre : otiorhynques(Otiorhynchus)

Stade d'application : adultes

Dose / Concentration : 12,5 g/100 l, 1-2 applications

Pour lutter contre	: cicadelles(Cicadellidae)
Dose / Concentration	: 12,5 g/100 l, 1-4 applications
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Stade d'application	: éclosion des oeufs
Dose / Concentration	: 12,5 g/100 l, 1-4 applications
Pour lutter contre	: tordeuses du feuillage(Cacoecia, Spilonata, Argyroploce, Pandemis, Notocelia)
Dose / Concentration	: 12,5 g/100 l, 1-4 applications à intervalle de 10-14 jours
Pour lutter contre	: chéimatobie brumeuse, phalène défeuillante(Geometridae)
Dose / Concentration	: 12,5 g/100 l, 1-4 applications à intervalle de 10-14 jours
Pour lutter contre	: bombyx(Lymantriidae)
Dose / Concentration	: 12,5 g/100 l, 1-4 applications à intervalle de 10-14 jours
Pour lutter contre	: hyponomeutes(Yponomeutidae)
Dose / Concentration	: 12,5 g/100 l, 1-4 applications à intervalle de 10-14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: potiron (sous protection)
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 50 g/ha de haie, 1-6 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 1 jour
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: pommiers (plein air)
Stade d'application	: fin du gonflement des bourgeons foliaires - les fruits ont atteint 50% de leur taille finale (BBCH 03-75)
Remarque	: max. 2 applications/12 mois dont max. 1 pendant la floraison (BBCH 59-70)
Pour lutter contre	: carpocapse des pommes et des poires(Carpocapsa pomonella (Cydia pomonella))
Dose / Concentration	: 0,17 kg/ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jour, en alternance avec un produit qui a un autre mode d'action
Pour lutter contre	: chéimatobie brumeuse, phalène défeuillante(Geometridae)
Dose / Concentration	: 0,17 kg/ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jour, en alternance avec un produit qui a un autre mode d'action
Pour lutter contre	: tordeuse de la pelure(Capua reticulana (Adoxophyes orana))
Stade d'application	: éclosion des oeufs
Dose / Concentration	: 0,17 kg/ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jour, en alternance avec un produit qui a un autre mode d'action

Pour lutter contre	: tordeuses du feuillage(Cacoecia, Spilonata, Argyroploce, Pandemis, Notocelia)
Stade d'application	: éclosion des oeufs
Dose / Concentration	: 0,17 kg/ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jour, en alternance avec un produit qui a un autre mode d'action
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,17 kg/ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jour, en alternance avec un produit qui a un autre mode d'action
Délai avant récolte	: 7 jours
Mesures de réduction du risque	: Zone tampon de 20 m avec technique classique
A traiter	: poiriers (plein air)
Stade d'application	: fin du gonflement des bourgeons foliaires - les fruits ont atteint 50% de leur taille finale (BBCH 03-75)
Remarque	: max. 2 applications/12 mois dont max. 1 pendant la floraison (BBCH 59-70)
Pour lutter contre	: carpocapse des pommes et des poires(Carpocapsa pomonella (Cydia pomonella))
Dose / Concentration	: 0,17 kg/ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jour, en alternance avec un produit qui a un autre mode d'action
Pour lutter contre	: chéimatobie brumeuse, phalène défeuillante(Geometridae)
Dose / Concentration	: 0,17 kg/ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jour, en alternance avec un produit qui a un autre mode d'action
Pour lutter contre	: tordeuse de la pelure(Capua reticulana (Adoxophyes orana))
Dose / Concentration	: 0,17 kg/ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jour, en alternance avec un produit qui a un autre mode d'action
Pour lutter contre	: tordeuses du feuillage(Cacoecia, Spilonata, Argyroploce, Pandemis, Notocelia)
Stade d'application	: éclosion des oeufs
Dose / Concentration	: 0,17 kg/ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jour, en alternance avec un produit qui a un autre mode d'action
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,17 kg/ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jour, en alternance avec un produit qui a un autre mode d'action
Délai avant récolte	: 7 jours
Mesures de réduction du risque	: Zone tampon de 20 m avec technique classique
A traiter	: vigne (pour production de vin) (plein air)
Stade d'application	: Avant la floraison (BBCH 59) ou après la floraison (BBCH 70-85)
Remarque	: max. 2 applications/12 mois
Pour lutter contre	: tordeuses de la grappe(Lobesia botrana, Eupocelia ambiguella)
Stade d'application	: éclosion des oeufs
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jours

Pour lutter contre	: chéimatobie brumeuse, phalène défeuillante(Geometridae)
Stade d'application	: éclosion des oeufs
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Stade d'application	: éclosion des oeufs
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jours
Pour lutter contre	: cicadelles(Cicadellidae)
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ ha haie, 1-2 applications avec un intervalle de 10-14 jours
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: Zone tampon de 20 m avec technique classique
A traiter	: chou-fleur (blanc et vert) (plein air)
Remarque	: max. 3 applications/culture max. 6 applications/12 mois
Pour lutter contre	: teigne des crucifères(Plutella maculipennis, Plutella xylostella)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 1 jour
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: chou-fleur (blanc et vert) (sous protection)
Remarque	: max. 3 applications/culture max. 6 applications/12 mois
Pour lutter contre	: teigne des crucifères(Plutella maculipennis, Plutella xylostella)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 7 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: chou brocoli (plein air)
Remarque	: max. 3 applications/culture max. 6 applications/12 mois
Pour lutter contre	: teigne des crucifères(Plutella maculipennis, Plutella xylostella)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours

Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 1 jour
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: choux pommés (blanc, rouge, chou cabus et chou de savoie) (plein air)
Remarque	: max. 3 applications/culture max. 6 applications/12 mois
Pour lutter contre	: teigne des crucifères(Plutella maculipennis, Plutella xylostella)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 1 jour
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: choux pommés (blanc, rouge, chou cabus et chou de savoie) (sous protection)
Remarque	: max. 3 applications/culture max. 6 applications/12 mois
Pour lutter contre	: teigne des crucifères(Plutella maculipennis, Plutella xylostella)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 7 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: chou frisé (chou palmier) (plein air)
Remarque	: max. 3 applications/culture max. 6 applications/12 mois
Pour lutter contre	: teigne des crucifères(Plutella maculipennis, Plutella xylostella)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 10-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 10-14 jours
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: chou frisé (chou palmier) (sous protection)
Remarque	: max. 3 applications/culture max. 6 applications/12 mois

Pour lutter contre	: teigne des crucifères(Plutella maculipennis, Plutella xylostella)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 10-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 10-14 jours
Délai avant récolte	: 7 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: chou Chinois, pakchoï, pakchoï en rosette et komatsuna (plein air)
Remarque	: max. 3 applications/culture max. 6 applications/12 mois
Pour lutter contre	: teigne des crucifères(Plutella maculipennis, Plutella xylostella)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 10-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 10-14 jours
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: chou Chinois, pakchoï, pakchoï en rosette et komatsuna (sous protection)
Remarque	: max. 3 applications/culture max. 6 applications/12 mois
Pour lutter contre	: teigne des crucifères(Plutella maculipennis, Plutella xylostella)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 10-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 10-14 jours
Délai avant récolte	: 7 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: chou de Bruxelles (plein air)
Remarque	: max. 3 applications/culture max. 6 applications/12 mois
Pour lutter contre	: teigne des crucifères(Plutella maculipennis, Plutella xylostella)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /

A traiter	: chou de Bruxelles (sous protection)
Remarque	: max. 3 applications/culture max. 6 applications/12 mois
Pour lutter contre	: teigne des crucifères(Plutella maculipennis, Plutella xylostella)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 7 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: framboisiers (plein air)
Remarque	: max. 1 application/ 12 mois
Pour lutter contre	: tordeuses du feuillage(Cacoecia, Spilonata, Argyroploce, Pandemis, Notocelia)
Stade d'application	: stades des oeufs et stade larvaire
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ha haie, 1 application
Délai avant récolte	: 7 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: ronces (mûres) (plein air)
Remarque	: max. 1 application/ 12 mois
Pour lutter contre	: tordeuses du feuillage(Cacoecia, Spilonata, Argyroploce, Pandemis, Notocelia)
Stade d'application	: stades des oeufs et stade larvaire
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ha haie, 1 application
Délai avant récolte	: 7 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: groseilliers (blancs, rouges, cassis) (plein air)
Remarque	: max. 1 application/ 12 mois
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ha haie, 1 application
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: myrtilles / airelles rouges (plein air)
Remarque	: max. 1 application/ 12 mois
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ha haie, 1 application
Délai avant récolte	: 7 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: airelles canneberges (plein air)
Remarque	: max. 1 application/ 12 mois

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,125 kg/ha haie, 1 application

Délai avant récolte : 7 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **groseilliers à maquereau et hybrides (plein air)**

Remarque : max. 1 application/ 12 mois

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,125 kg/ha haie

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **cerisiers et griottiers (plein air)**

Stade d'application : fin de floraison (BBCH 69)

Remarque : max. 1 application/ 12 mois

Pour lutter contre : chéimatobie brumeuse, phalène défeuillante(Geometridae)

Stade d'application : stade larvaire

Dose / Concentration : 0,170 kg/ha haie, 1 application

Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 20 m avec technique classique

A traiter : **pêchers et nectariniers (plein air)**

Remarque : max. 1 application/ 12 mois

Pour lutter contre : chéimatobie brumeuse, phalène défeuillante(Geometridae)

Stade d'application : stade des oeufs et stade larvaire

Dose / Concentration : 0,170 kg/ ha haie, 1 application

Pour lutter contre : tordeuses du feuillage(Cacoecia, Spilonata, Argyroploce, Pandemis, Notocelia)

Stade d'application : stade des oeufs et stade larvaire

Dose / Concentration : 0,170 kg/ ha haie, 1 application

Délai avant récolte : 10 jours

Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 20 m avec technique classique

A traiter : **abricotiers (plein air)**

Remarque : max. 1 application/ 12 mois

Pour lutter contre : chéimatobie brumeuse, phalène défeuillante(Geometridae)

Stade d'application : stade des oeufs et stade larvaire

Dose / Concentration : 0,170 kg/ ha haie, 1 application

Pour lutter contre : tordeuses du feuillage(Cacoecia, Spilonata, Argyroploce, Pandemis, Notocelia)

Stade d'application : stade des oeufs et stade larvaire

Dose / Concentration : 0,170 kg/ ha haie, 1 application

Délai avant récolte : 10 jours

Mesures de réduction du risque : Zone tampon de 20 m avec technique classique

A traiter : **pruniers (plein air)**

Stade d'application : fin de floraison (BBCH 69)

Remarque : max. 1 application/ 12 mois

Pour lutter contre	: chéimatobie brumeuse, phalène défeuillante(Geometridae)
Stade d'application	: stade larvaire
Dose / Concentration	: 0,170 kg/ha haie, 1 toepassing
Mesures de réduction du risque	: Zone tampon de 20 m avec technique classique
A traiter	: endives, radicchio rosso, pain de sucre (sous protection)
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications à intervalle de 10 jours
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: laitues (sous protection)
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications à intervalle de 10 jours
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: mâche (sous protection)
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-3 applications avec un intervalle de 7-14 jours
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: roquette (sous protection)
Remarque	: - max. 6 applications/12 mois - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications à intervalle de 10 jours
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: radis (plein air)
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications à intervalle de 7 jours
Délai avant récolte	: 3 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: radis noir et radis rave (plein air)

Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications à intervalle de 7 jours
Délai avant récolte	: 3 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: chou-rave (plein air)
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 3 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: chou-rave (sous protection)
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications à intervalle de 8-14 jours
Délai avant récolte	: 3 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: cerfeuil (consommation des feuilles) (sous protection)
Remarque	: - max. 6 applications/12 mois - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: ciboulette (consommation des feuilles) (sous protection)
Remarque	: - max. 6 applications/12 mois - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: céleri à couper (consommation des feuilles) (sous protection)
Remarque	: - max. 6 applications/12 mois - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg/ha, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **coriandre (consommation des feuilles) (sous protection)**

Remarque : - max. 6 applications/12 mois
- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg/ha, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **aneth (consommation des feuilles) (sous protection)**

Remarque : - max. 6 applications/12 mois
- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg/ha, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **carvi (consommation des feuilles) (sous protection)**

Remarque : - max. 6 applications/12 mois
- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg/ha, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **livèche (consommation des feuilles) (sous protection)**

Remarque : - max. 6 applications/12 mois
- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg/ha, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter	: angélique (consommation des feuilles) (sous protection)
Remarque	: - max. 6 applications/12 mois - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: cerfeuil musqué (consommation des feuilles) (sous protection)
Remarque	: - max. 6 applications/12 mois - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: persil (consommation des feuilles) (sous protection)
Remarque	: - max. 6 applications/12 mois - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: sauge officinale (consommation des feuilles) (sous protection)
Remarque	: - max. 6 applications/12 mois - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: romarin (consommation des feuilles) (sous protection)
Remarque	: - max. 6 applications/12 mois - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg/ha, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **thym (consommation des feuilles)(sous protection)**

Remarque : - max. 6 applications/12 mois
- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg/ha, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **origan/marjolaine (consommation des feuilles) (sous protection)**

Remarque : - max. 6 applications/12 mois
- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg/ha, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **mélisse (consommation des feuilles) (sous protection)**

Remarque : - max. 6 applications/12 mois
- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg/ha, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **basilic (consommation des feuilles) et fleurs comestibles (consommation des fleurs)(sous protection)**

Remarque : - max. 6 applications/12 mois
- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg/ha, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **menthe (consommation des feuilles) (sous protection)**

Remarque : - max. 6 applications/12 mois
- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg/ha, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **laurier (consommation des feuilles) (sous protection)**

Remarque : - max. 6 applications/12 mois
- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg/ha, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **estragon (consommation des feuilles) (sous protection)**

Remarque : - max. 6 applications/12 mois
- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg/ha, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **épinard (sous protection)**

Remarque : max. 6 applications/12 mois

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg, 1-2 applications

Délai avant récolte : 14 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **bette (sous protection)**

Remarque : max. 6 applications/12 mois

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,085 kg, 1-2 applications

Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: cresson alénois et autres jeunes pousses (sous protection)
Remarque	: - max. 6 applications/12 mois - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications à intervalle de 10 jours
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: moutarde brune (consommation des feuilles) (sous protection)
Remarque	: - max. 6 applications/12 mois - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications à intervalle de 10 jours
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: pourpier (consommation des feuilles) (sous protection)
Remarque	: - max. 6 applications/12 mois - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1-2 applications à intervalle de 10 jours
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: jeunes pousses (recoltées jusqu'au stade 8 vraies feuilles) (sous protection)
Remarque	: - max. 6 applications/12 mois - Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg, 1-2 applications à intervalle de 10 jours
Délai avant récolte	: 14 jours
Mesures de réduction du risque	: /

Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg (culture hgorizontale) ou 0,085 kg/ha de haie (culture verticale), 1-4 applications à intervalle de 10-14 jours
Délai avant récolte	: 1 jour
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: haricot vert (recolté frais, avec cosse)(plein air)
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,085 kg, 1-4 applications à intervalle de 10-14 jours
Délai avant récolte	: 3 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: maïs doux (plein air)
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ha, 1-2 applications
Délai avant récolte	: 7 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: framboisiers (sous protection)
Remarque	: max. 1 application/12 mois
Pour lutter contre	: tordeuses du feuillage(Cacoecia, Spilonata, Argyroploce, Pandemis, Notocelia)
Stade d'application	: Stade des oeufs et stade larvaire
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ha de haie, 1 application
Délai avant récolte	: 1 jour
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: ronces (mûres) (sous protection)
Remarque	: max. 1 application/12 mois
Pour lutter contre	: tordeuses du feuillage(Cacoecia, Spilonata, Argyroploce, Pandemis, Notocelia)
Stade d'application	: Stade des oeufs et stade larvaire
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ha de haie, 1 application
Délai avant récolte	: 1 jour
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: myrtilles / airelles rouges (sous protection)
Remarque	: max. 1 application/12 mois
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ha de haie, 1 application
Délai avant récolte	: 7 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: airelles canneberges (sous protection)
Remarque	: max. 1 application/12 mois

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,125 kg/ha de haie, 1 application

Délai avant récolte : 7 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **groseilliers (blancs, rouges, cassis) (sous protection)**

Remarque : max. 1 application/12 mois

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,125 kg/ha de haie, 1 application

Délai avant récolte : 7 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **groseilliers à maquereau et hybrides (sous protection)**

Remarque : max. 1 application/12 mois

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,125 kg/ha de haie, 1 application

Délai avant récolte : 7 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **kiwaï (kiwi de Sibérie) (sous protection)**

Remarque : max. 1 application/12 mois

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,125 kg/ha de haie, 1 application

Délai avant récolte : 7 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **kiwaï (kiwi de Sibérie) (plein air)**

Remarque : max. 1 application/12 mois

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,125 kg/ha de haie, 1 application

Délai avant récolte : 7 jours

Mesures de réduction du risque : /

A traiter : **fraisiers (champ de production) (plein air)**

Stade d'application : Avant la floraison (< BBCH 60) ou après la récolte (> BBCH 89)

Remarque : max. 6 applications/12 mois

Pour lutter contre : chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)

Dose / Concentration : 0,17 kg/ha, 1-2 applications

Mesures de réduction du risque : /

A traiter	: fraisiers (champ de sélection et de multiplication) (plein air)
Stade d'application	: Avant la floraison (< BBCH 60)
Remarque	: max. 6 applications/12 mois
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,17 kg/ha, 1-2 applications
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: fraisiers (champ de production) (sous protection)
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ha, 1-2 applications à l'intervalle de 7-10 jours
Délai avant récolte	: 3 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: fraisiers (champ de sélection et de multiplication) (sous protection)
Pour lutter contre	: chenilles défoliatrices(Mamestra, Spodoptera, Autographa, Orthosia, Thaumetopoeidae, Pieris...)
Dose / Concentration	: 0,125 kg/ha, 1-2 applications à l'intervalle de 7-10 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: colza d'hiver (plein air)
Stade d'application	: développement des boutons floraux (BBCH 51-59)
Pour lutter contre	: méligèthe du colza(Meligethes aeneus, M. viridescens)
Stade d'application	: dès l'apparition des insectes ou selon les avertissements
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1 application
Délai avant récolte	: 56 jours
Mesures de réduction du risque	: /
A traiter	: colza de printemps (plein air)
Stade d'application	: développement des boutons floraux (BBCH 51-59)
Pour lutter contre	: méligèthe du colza(Meligethes aeneus, M. viridescens)
Stade d'application	: dès l'apparition des insectes ou selon les avertissements
Dose / Concentration	: 0,085 kg/ha, 1 application
Délai avant récolte	: 56 jours
Mesures de réduction du risque	: /

Remarque générale :

/

ANNEXE 2

Etiquetage CLP conforme Règlement (CE) N° 1272/2008 et Règlement (CE) N° 547/2011

Mentions d'avertissement :

Danger

Pictogrammes de danger et leurs codes SGH :

GHS07



GHS08



GHS09



Mentions d'avertissement (phrases H) :

H302

H372

H410

Informations additionnelles (phrases EUH) :

EUH208

EUH401

Phrases types risques particuliers (phrases R Sh) :

Conseils de prudence (phrases P) :

P260

P280

P330

P391

P301+P312